

FLASH INFO SACDD

Chargés des contrôles terrestres sur route

Réunion DGITM du 23 juin 2016

Dans la continuité de l'assemblée générale d'avril 2016, Solidaires I.D.D. tient à vous tenir informé d'une récente réunion qui s'est tenue le 23 juin organisée par la DGITM sur le métier de « contrôleur des transports terrestres ». Malgré le mouvement social, ce jour-là, contre la loi travail et après une longue hésitation, Solidaires I.D.D. a décidé d'y participer.

Les points à l'ordre du jour :

- Carte SNCF
- Formation initiale des CTT
- Épreuves examens Pro "Classe EXCEPTIONNELLE " Spécialité CTT
- Contrôle du détachement de salariés
- Métier du contrôle et Moyens
- Questions diverses...

Sur le point de la carte SNCF

L'administration précise qu'elle est à usage professionnel. S'agissant de sa pérennité, l'administration indique qu'elle le sera en fonction des restrictions budgétaires, en fonction du budget annuel alloué à la DGITM. Pour 2017, il est indiqué que cette carte peut être amenée à évoluer sous la forme d'une carte à puce nominative.

Pour **Solidaires I.D.D.**, et contrairement à d'autres formations syndicales, la couverture géographique de cette carte professionnelle doit permettre aux agents des déplacements sans limitation de territoire et mise à disposition de l'ensemble des agents exerçant les missions de contrôle des transports.

Formation initiale des CTT

La formation initiale des CTT est relative aux 4 semaines consécutives de formation théorique commune avec les SA.

Un carnet de suivi sera mis en place dans le cadre de la formation initiale des nouveaux arrivants CTT, avant leur titularisation.

Il est également fait état des formations spécifiques post concours des nouveaux contrôleurs des Transports, en alternance avec leur poste en DREAL.

Selon **Solidaires I.D.D.**, les modules de formation sur route et en entreprises doivent permettre notamment aux nouveaux arrivants d'appréhender les spécificités du métier.

Epreuves examens Pro "Classe EXCEPTIONNELLE " Spécialité CTT

Sur l'évolution de carrière et notamment au 3^e grade (classe exceptionnelle – divisionnaire), il est fait état d'une épreuve d'examen pro unique, depuis 4 années, des SACDD spécialité CTT et des SACDD spécialité administration générale.

L'administration motive cette démarche qui selon elle vise à déceler la culture générale des candidats à l'épreuve écrite. Elle ajoute que l'accent est surtout mis sur l'importance de l'épreuve orale pour ce qui concerne les connaissances « métier ».

Solidaires I.D.D propose de mettre en place une épreuve écrite technique en relation avec les spécificités des contrôleurs.

Pour **Solidaires I.D.D.**, qu'il s'agisse des examens professionnels ou de reconnaissance des contrôleurs sur l'ensemble de leur carrière, il réitère sa proposition visant à créer un véritable corps technique à trois grades (NES B) permettant également de faire évoluer les agents vers la catégorie A, tout en conservant les acquis professionnels. Sauf à déplaire à quelques représentants du personnel susceptibles d'atteindre le corps des Attachés d'Administration, il convient de souligner que la proposition d'intégration des CTT dans un corps technique est, selon la DRH, possible et recueille l'assentiment de la majorité des agents.

Pour **Solidaires I.D.D.**, son retour d'expérience après avoir obtenu le versement des agents sous gestion finances dans le corps des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI), et dont un certain nombre exerce des missions de CTT, il n'est pas excessif de reproduire l'expérience en reconnaissant les qualités et les motivations des agents de ce corps.

Contrôle du détachement de salariés

Un rappel du décret relatif aux contrôles des travailleurs détachés, applicable au 1^{er} juillet est fait. Il est également indiqué que les textes d'applications doivent être signés et transmis.

De fait l'administration demande dans un premier temps qu'un simple rappel réglementaire concernant les sanctions encourues soit réalisé lors de contrôles.

L'administration propose une nouvelle réunion en début du mois d'octobre afin d'aborder les orientations, des ingénieurs généraux du SG MAP, proposées au 1^{er} ministre sur le métier de Contrôleur des Transports Terrestres ;

Métier du contrôle et Moyens

Solidaires I.D.D., fidèle à son courrier du 29 décembre 2015 aux SGMAP traduisant les priorités majoritaires des agents suite à ses consultations (questionnaires en ligne et pétition), rappelle les points importants pour l'avenir des missions régaliennes réalisées par les CTT.

Pour mémoire Solidaires I.D.D. requière :

- Une reconnaissance pérenne des CTT par leur reclassement dans un corps technique ;
- l'amélioration de leur autonomie pour rendre plus efficaces leurs multiples missions, ceci sur la base du **volontariat** avec compensations ;
- une formation initiale et continue renforcée dans les domaines de l'apprentissage des langues étrangères, des contrôles techniques, etc. ;
- une harmonisation des compensations pécuniaires relatives aux missions de nuit et de fin de semaine ;
- la conservation de la carte SNCF gratuite pour ces agents afin de leur permettre des déplacements aisés sur tout le territoire et ainsi augmenter leur pouvoir d'intervention ;
- de réelles perspectives d'évolution de carrière, notamment pour l'accès à la catégorie A, tout en conservant leur spécialité de contrôleurs.

Solidaires I.D.D. rappelle dans ce compte rendu, l'importance d'allouer des moyens juridiques et humains nécessaires aux contrôleurs des transports terrestres en ce qui concerne l'interception :

- Sur le plan juridique en consolidant leur statut technique ;
- Sur le plan des matériels en leur attribuant des moyens adaptés et reconnaissables (cf Article L.233-1 du code la route) ;
- Sur le plan humain, en renforçant les effectifs du corps pour permettre, non plus un contrôle par un contrôleur « isolé », mais un contrôle effectué par une équipe de spécialistes, par exemple dans le domaine du contrôle mécanique du véhicule (avec une réelle et solide formation à la clé), dans le domaine, notamment, de la réglementation européenne des appareils électroniques de contrôle embarqués...
- Sur le plan pénal, et en cohérence avec les sujets susvisés, il conviendrait pour un travail indépendant et efficient de définir des fonctions d'officiers de police judiciaire à minima à l'échelon d'une DREAL ;

L'administration prend acte de nos demandes concrètes, et précise qu'un travail est en cours et que le sujet de l'interception sera probablement évoqué à l'issue du rendu des travaux du SGMAP. Il évoque aussi le fait que le budget doit être en adéquation avec ces demandes.

Solidaires I.D.D. a remis, un rapport datant de 2005 sur l'évolution du métier de CTT, fait par la région Nord Pas de Calais, qui reprend tous les points sensibles sur lesquels nous attendons qu'ils se concrétisent.



Questions diverses

Concernant le RIFSEEP, l'administration précise que les agents du 3^e grade assurant des fonctions d'encadrement seront reclassés en groupe 1 avec une cotation à 5, les autres divisionnaires resteront à 4,5.

Solidaires I.D.D. a rappelé l'éternel désengagement avec les CTT, des Forces de l'Ordre dans le Plan régional des contrôles routiers établi par région trimestriellement. Depuis le 1^{er} janvier 2016, 37 % des contrôles ont été annulés par les Forces de l'Ordre en région Nord Pas de Calais contre 25 % en 2014 et 2015. Dans certaines régions, cette indisponibilité des forces de l'ordre devient de plus en plus fréquente. Se créent même des unités spéciales de contrôles poids lourds susceptibles d'hypothéquer l'avenir du métier de CTT.

Solidaires I.D.D. est bien conscient qu'il faut se battre pour conserver ce métier de terrain intéressant et varié, et qu'il faut le faire évoluer au sein même de notre territoire car Bruxelles a les yeux braqués sur nous. Nous sommes l'un des deux derniers pays à ne pas avoir l'autonomie en matière de contrôle Poids-lourds, il faut le savoir. Si l'on n'obtient pas l'autonomie, à moyen terme notre métier risque de se résumer aux contrôles en entreprise.

Solidaires I.D.D. a demandé à la DGITM de faire un sondage CTT sur l'autonomie, visiblement leur réponse est négative pour le moment, sans doute parce que la DGITM n'ose pas se prononcer avant les conclusions du travail du SGMAP.

Nos voisins européens, mettent en œuvre d'autres méthodes de contrôles comme nous l'a rappelés la DGITM, certains divisant la partie route, de la partie entreprise....

Solidaires I.D.D. profite de ce communiqué pour revenir sur certains points du rapport du MEEM de mars 2016, relatifs à l'état du transport des marchandises dangereuses, la situation du TMD ferroviaire et l'activité des CTT. A noter que ce rapport traite également des points qui intéressent la DGPR et la DGITM en lien avec la mission d'évaluation du CGEDD.

Dans ce cadre, **solidaires I.D.D.**, tient à préciser certains aspects non exhaustifs, voire infondés, relevés dans le rapport précité qui, selon cette mission, juge inopportune la proposition de Solidaires relative à l'interception des véhicules routiers sans la participation des forces en tenue.

Toujours selon **solidaires I.D.D.**, il n'appartient pas à cette mission TMD de porter un jugement formel à l'encontre d'un revendicatif syndical qui a été motivé auprès du SGMAP dans le cadre du CODEV. A souligner que ce revendicatif reflète les aspirations d'une majorité des 7,84 % des CTT composant le corps des 6 350 secrétaires administratifs. Il a été porté à la connaissance du Comité d'évaluation des politiques publiques des contrôles des transports routiers en cours, notamment, sur sa position officielle et constructive d'intégrer les CTT dans un corps technique existant, permettant une réelle reconnaissance et évolution de carrière de ces 498 agents.

**Compte tenu de ces informations, Solidaires I.D.D. vous invite de nouveau,
à l'assemblée générale nationale, le 27 septembre à Paris**

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR SOLIDAIRES I.D.D. POUR DEMEURER VIGILANT, MOBILISE ET COMBATIF
SUR CE DOSSIER COMME SUR TOUS CEUX QU'IL PORTE DANS L'INTERET DES AGENTS**